

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

TBT/W/42/Add.2/Corr.1
3 mars 1982

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

ACTIVITES REGIONALES LIEES A LA NORMALISATION

Note du secrétariat

Corrigendum

Remplacer la réponse de l'Association norvégienne de normalisation par le texte ci-après:

L'INSTA n'a pas de structure organique formelle ni de secrétariat officiel. Des représentants des organismes de normalisation des pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède) se réunissent tous les deux ou trois ans pour échanger des renseignements et des données d'expérience. La réunion est organisée par le pays hôte. L'objectif principal est d'éviter la dispersion des travaux et d'assurer une utilisation maximum des ressources.

L'élaboration de certaines normes est une oeuvre commune en ce sens que l'on s'efforce d'arriver à ce que le contenu technique d'une norme donnée soit le même dans le plus grand nombre de pays possible. Chaque norme nationale fait référence aux autres normes identiques.

La coopération technique s'exerce entre les organismes de normalisation ou les comités techniques compétents et se limite à des projets déterminés. Pour la réaliser, on recourt à l'une des solutions suivantes:

- a) Comité nordique commun ayant son secrétariat dans l'un des organismes;
- b) Un groupe de travail nordique comprenant des représentants des comités techniques nationaux correspondants;
- c) Un comité national auquel sont adjoints des spécialistes de l'un ou de plusieurs des autres pays;
- d) Les tâches sont confiées à un comité technique de l'un des organismes de normalisation.

Tous les organismes de normalisation des pays nordiques ont pour politique commune d'utiliser au maximum les normes internationales (arrêtées par l'ISO ou la CEI). Certains d'entre eux adoptent ces normes et publient la norme nationale avec ou sans traduction de la norme internationale correspondante.

./.

Chacun des organismes de normalisation nationaux des pays nordiques (à l'exception de l'Islande) est doté d'un système national de certification de la conformité des produits aux normes existantes. En 1977, ces organismes ont arrêté une procédure de certification mutuelle qui peut s'appliquer lorsque deux des organismes au moins ont des normes harmonisées. En outre, les organismes de normalisation reconnaissent leurs systèmes de certification respectifs et acceptent mutuellement les rapports de contrôle et d'essai établis par des laboratoires d'essai agréés.

D'après le certificat de conformité qui est délivré, tout produit conforme aux normes applicables en l'espèce peut recevoir la marque de conformité nationale ou la marque nordique, qui combine les marques de conformité nationales.